



Rapport final

Synthèse des évolutions majeures

- La Commission européenne a annoncé la révision du règlement 11/2011 relatif à l'initiative citoyenne européenne (ICE). Le premier vice-président de la Commission européenne, M. Frans TIMMERMANS, s'est engagé à soumettre une nouvelle proposition à l'automne 2017.
- La Commission déclare être toujours favorable à l'ICE et réaffirme son désir d'aider cet instrument à prospérer: elle permet désormais un enregistrement partiel des éléments recevables des propositions d'ICE.
- Après réception d'une proposition du Parlement, la Commission mettra en œuvre, en 2017/2018, un projet pilote visant à instaurer une plateforme collaborative afin d'offrir un soutien et des conseils concernant l'organisation des initiatives (l'enquête est distribuée aux participants et est également disponible en ligne sur le site internet de la «Journée de l'ICE 2017»).
- Les institutions de l'Union et les autres entités présentes sont les suivantes: le Comité économique et social européen, le Parlement européen, le Comité européen des régions, les partenaires de la société civile (dont, entre autres, le Service d'action des citoyens européens, The ECI Campaign, Democracy International, l'Institut européen sur l'initiative et le référendum et People2Power). Les participants réaffirment leur soutien à l'ICE et insistent à nouveau sur le besoin urgent d'adopter un nouveau règlement simplifié et plus favorable aux citoyens.
- Les participants estiment qu'il est nécessaire de se concentrer davantage sur le rôle des États membres et de leurs régions, étant donné que les initiatives locales des citoyens nécessitent avant tout un environnement administratif national et local positif, qui s'intéresse davantage à l'ICE en tant qu'outil et reconnaît la participation des citoyens actifs à l'élaboration des politiques comme étant un élément important et indispensable.

SESSION D'OUVERTURE

Dans son discours de bienvenue, le président du Comité économique et social européen, **M. Georges DASSIS**, confirme à nouveau son engagement institutionnel à l'égard de l'ICE et évoque les difficultés liées à cet instrument dans sa forme actuelle. Il souligne très clairement qu'il est indispensable que tout système politique sain comprenne un outil permettant aux citoyens d'envoyer des messages spécifiques aux institutions. M. DASSIS exprime sa vive inquiétude quant à la réticence du Conseil (c'est-à-dire des États membres) à aborder le thème de l'ICE et au fait que les États membres ont laissé l'Union européenne se charger seule du fardeau d'un instrument à niveaux multiples aussi important. Enfin, il s'adresse directement au vice-président Frans Timmermans, demandant à la Commission de réviser le règlement afin de faciliter l'accès à l'ICE.

M. Alberto ALEMANNNO prononce un discours liminaire passionné sur la nature changeante de la société, au sein de laquelle la vie politique des citoyens ne se limite plus aux périodes électorales, les citoyens ressentant constamment le besoin et la volonté de s'impliquer. Il signale que l'ICE peut être un très bon instrument en ce qu'il donnerait davantage de pouvoir aux citoyens, mais que cet instrument a été négligé par ses concepteurs. Les ICE ont la capacité de remédier au manque de participation des citoyens entre les périodes électorales. Toutefois, pour que cet instrument déploie pleinement son potentiel, il est nécessaire que les ICE réussies deviennent la norme plutôt que des exceptions, afin d'encourager les citoyens à y avoir recours. M. ALEMANNNO insiste également sur la responsabilité individuelle de chaque citoyen et expose sa propre théorie sur le «lobbying citoyen». Afin d'atteindre l'objectif visé, les citoyens doivent se comporter comme des citoyens et non comme des consommateurs. Ils doivent prendre connaissance des outils de représentation existants afin de mener des activités légitimes qui permettront de renforcer la démocratie, d'établir des priorités et de demander des comptes à leurs représentants élus. M. ALEMANNNO conclut en déclarant que, même si les outils actuels ne sont pas encore entièrement efficaces et n'ont toujours pas atteint leur plein potentiel, il incombe néanmoins aux citoyens de les utiliser et, dès lors, de protéger ces possibilités qui leur ont déjà été octroyées ou qui pourraient l'être à l'avenir.

Au nom du Parlement européen, **M^{me} Soraya POST** déclare fermement que les institutions ne peuvent attendre des citoyens qu'ils s'adaptent à leurs programmes: au contraire, ce sont les programmes qui doivent être adaptés aux citoyens afin que ces derniers puissent y avoir recours. Elle estime que les droits fondamentaux ne sont pas aussi chéris que les fondations de l'Union et que l'Union devrait se tourner davantage vers les citoyens au lieu de se concentrer sur les États membres et les gouvernements. Mettant en avant la situation des Roms en Europe, elle rappelle également que la participation des citoyens est une question d'intégration.

Dans son discours, **M. Markku MARKKULA**, président du Comité européen des régions, se concentre sur l'échelle locale. Il rappelle que de nombreux progrès peuvent encore être réalisés afin de

permettre aux autorités locales et régionales de s'engager davantage à l'échelle de l'Union, non seulement par l'écoute, mais aussi par l'action. Il encourage en outre les collectivités locales à collaborer grâce à des partenariats et se dit convaincu que les villes et les initiatives qu'elles soutiennent renforcent l'Union européenne. M. Markkula termine en appelant les autorités locales et régionales à faire participer les citoyens afin qu'ils se sentent plus proches de la dimension communautaire.

Le premier vice-président de la Commission européenne, **M. Frans TIMMERMANS**, résume les contributions apportées par ses prédécesseurs dans un discours charismatique portant sur le changement social. Selon M. TIMMERMANS, les institutions ne sont pas encore parvenues à s'adapter à une politique post-paternaliste et à une société qui n'est plus idéologique, mais idéaliste. Le grand public ne se contente plus de croire en la capacité des candidats élus à les représenter pleinement: les citoyens souhaitent pouvoir observer la manière dont leurs élus les représentent au quotidien et savoir ce qui est fait en leur nom. En outre, M. TIMMERMANS distingue clairement les citoyens (dotés de droits et de responsabilités) des consommateurs (uniquement dotés de droits). Il confirme que la sphère publique européenne présente des lacunes, mais souligne qu'elle est également porteuse d'espoir. Le plus grand défi contemporain est d'encourager les jeunes à s'investir au sein d'une structure politique pacifiste. M. TIMMERMANS tente également de répondre à la question suivante: pourquoi les citoyens sont-ils mal à l'aise face à l'Union européenne? Selon lui, cela vient du fait que les citoyens comprennent que nous sommes tous liés et interdépendants, et cette idée peut être particulièrement troublante en période de crise. Il se concentre ensuite sur les évolutions relatives à l'ICE au sein de la Commission européenne et mentionne les éléments suivants:

- la législation sur l'eau actuellement en vigueur, qui fait suite à l'ICE «Right2Water»;
- l'hébergement du système de collecte en ligne et la mise à jour de son interface, la version mobile, etc.;
- la possibilité d'enregistrer partiellement et uniquement les éléments recevables des propositions d'ICE;
- le lancement de l'enquête portant sur la plateforme dédiée à l'ICE, qui doit permettre de créer une plateforme collaborative en ligne.

Dans sa conclusion, M. TIMMERMANS annonce que, cinq années s'étant écoulées, la Commission est désormais suffisamment expérimentée pour prendre en charge la révision du règlement relatif à l'ICE et en lancer le processus, probablement à l'automne 2017. Il explique très clairement que le succès de cette révision dépend du sens des responsabilités des dirigeants nationaux, qui doivent reconnaître leur rôle dans l'ICE. Il conclut en déclarant croire fermement en une société ouverte et plurielle.

THÈME 1: LES SUCCÈS DE L'ICE

M. Bruno KAUFMANN, le modérateur de la session, présente brièvement le contexte de l'ICE en la décrivant comme l'infrastructure fondamentale de la participation citoyenne. Il poursuit en posant quelques questions aux orateurs du groupe afin d'en apprendre davantage sur les motivations des militants et sur les évolutions institutionnelles.

«STOP TTIP & CETA», représentée par **M. Michel CERMAK**:

- l'initiative a été soumise en 2014, mais rejetée en tant qu'ICE. Les organisateurs estiment qu'il est très difficile d'entrer en contact avec le président de la Commission, M. Jean-Claude JUNCKER, et que les initiatives de la société civile font l'objet de discrimination. Le rejet de leur initiative leur permet de sensibiliser les autres à ces problèmes; toutefois, la plupart des conseillers politiques les ignorent;
- M. CERMAK ne considère pas cette expérience comme positive car, au final, les organisateurs ne sont parvenus à mettre un terme ni au CETA, ni au TTIP, malgré le soutien massif des citoyens. Il estime que, du fait que la campagne n'est pas reconnue en tant qu'ICE, celle-ci n'a finalement aucun réel pouvoir ou aucune véritable incidence.

«Right2Water», représentée par **M. Pablo SANCHEZ CENTELLAS**:

- les organisateurs de la première ICE réussie s'attendaient à ce que la Commission soit plus ambitieuse au sujet de sa législation relative à l'eau. Un rapport du Parlement européen sur le droit d'usage de l'eau les soutient largement;
- ils souhaiteraient que la Commission émette une déclaration claire sur les droits relatifs à l'eau, notamment à la suite des importants progrès réalisés dans plusieurs États membres, tels que la Slovaquie, qui a amendé sa constitution pour y inclure le droit d'usage de l'eau, et le parlement irlandais, dont les discussions à ce sujet sont en cours;
- M. SANCHEZ décrit le processus de changement comme étant long, mais en progression.

M. Michel SPONAR, chef d'unité adjoint, «Environnement marin et industrie de l'eau», direction générale de l'environnement de la Commission européenne:

- son unité travaille actuellement sur la nouvelle directive sur l'eau;
- elle en est désormais à la phase de consultation de parties prenantes spécifiques en vue de la consolidation finale.

M. Tomas SORIA ESTEBAN et **M^{me} Olga KURPISZ**, secrétariat général de la Commission européenne:

- la Commission (direction générale de l'informatique) a amélioré le système de collecte en ligne et a créé une version mobile. En outre, elle mène actuellement deux études sur les identifiants en ligne pour les signatures et la collecte de données par les États membres;

- à la suite de la proposition du Parlement européen, la Commission lancera, en 2017/2018, une plateforme collaborative en ligne, qui constituera un projet pilote et reposera sur les contributions de différentes institutions et parties prenantes.

M. James ORGAN, faculté de droit, Université de Liverpool: la Commission pourrait augmenter le nombre d'enregistrements (afin de bénéficier d'un plus grand nombre de cas types et d'une plus grande expérience pour les analyses) et soutenir davantage les organisateurs. Il convient de noter la nécessité absolue, sur le plan politique, de reconnaître l'importance du rôle des initiatives citoyennes.

M^{me} Heike AGHTE, organisatrice de l'ICE «30 km/h – redonnons vie à nos rues!»:

- M^{me} AGHTE se réjouit de constater la rapidité avec laquelle les derniers progrès sont réalisés, citant par exemple le nouveau logiciel mis à jour et la simplification des conditions d'enregistrement d'ICE;
- le fait que davantage de temps soit octroyé aux organisateurs entre l'enregistrement et le début de la collecte des signatures constitue également un progrès notable;
- la visibilité croissante des mouvements citoyens dans les médias représente un troisième élément positif.

M. Glyn HUGHES, organisateur de l'ICE «European Free Movement Instrument» (instrument européen de libre circulation), évoque certaines difficultés administratives, telles que le nombre de documents et de détails à fournir pour l'enregistrement d'une ICE et la nécessité de prouver l'identité de chacun au sein du comité de l'initiative.

M. Franck DE BOER, organisateur de l'ICE «Minority SafePack»: l'initiative a été refusée en 2012. Toutefois, les organisateurs ont porté la décision de la Commission devant la Cour de justice de l'Union européenne, qui l'a annulée en février 2017. Les organisateurs ont de nouveau soumis la proposition d'ICE, qui a été enregistrée dans la section des initiatives recevables. M. de Boer confirme qu'il est important de comprendre pleinement le cadre et les compétences institutionnels.

M. Tiziano CATTANEO, organisateur de l'ICE «People4Soil»: il s'agit d'une véritable initiative populaire, qui comporte son lot de difficultés eu égard au renforcement des capacités et au développement du réseau. Ses organisateurs ont lancé l'initiative à un niveau basique. Toutefois, après six mois de campagne, l'ICE a bien progressé.

M. Xavier DUTOIT, organisateur de l'ICE «Stop Glyphosate»: cette initiative constitue l'une des campagnes les plus importantes; elle a obtenu le soutien de nombreux partenaires ainsi que près de 700 000 signatures lors des trois premiers mois qui ont suivi l'enregistrement de l'ICE. Les éléments fondamentaux du succès sont les suivants: un grand nombre de partenaires, la sensibilisation du public aux sujets abordés ainsi qu'un logiciel de grande qualité et simple d'utilisation permettant de collecter les signatures.

THÈME 2: LA PARTICIPATION CITOYENNE – L'ICE ET AU-DELÀ¹

La modératrice, **M^{me} Janice THOMSON**, consultante en engagement public, présente l'atelier participatif intitulé «La participation citoyenne – l'ICE et au-delà», dont l'objectif est d'étudier différentes approches de la participation citoyenne qui pourraient être considérées comme complémentaires à l'instrument de l'ICE.

M^{me} Johanna PAŃKOWSKA de l'Association des états généraux des étudiants de l'Europe (AEGEE), présente les grandes lignes de son organisation ainsi que l'ICE «More than education», enregistrée par la Commission en juin 2016. L'objectif de cette initiative est notamment de lutter en faveur de l'éducation civique en menant des programmes éducatifs en ce sens. Elle explique l'approche stratégique adoptée par les organisateurs de la campagne et aborde les divers obstacles rencontrés au cours des différentes phases du processus.

Thème de l'atelier: exploiter l'ICE à des fins d'éducation civique

Le discours de **M. Raphaël KIES**, associé de recherche à l'Université de Luxembourg, se concentre sur les consultations européennes lancées par la Commission. Il présente les résultats de l'étude qu'il a menée sur ce sujet précis. Il cite notamment certaines «règles d'or» qui, selon lui, devraient être suivies par la Commission afin d'améliorer les consultations européennes et de promouvoir des procédures de consultation plus ouvertes et participatives. L'une de ces règles consiste en la création de liens avec les citoyens profanes qui ne s'intéressent habituellement pas aux affaires de l'Union, afin que ces derniers se sentent concernés et y participent. Pour y parvenir, il serait possible d'organiser des consultations au sein de chaque État membre sur des points spécifiques d'intérêt général par l'intermédiaire des représentations nationales de la Commission.

Thème de l'atelier: aborder les questions pratiques relatives à l'organisation de consultations des citoyens dans chaque État membre.

M^{me} Elisa LIRONI, chargée de la démocratie numérique au sein de l'ECAS, présente à l'audience la plateforme en ligne «Digital Dashboard», créée dans le cadre du projet «DEEP-linking youth» (programme Erasmus +) afin d'aider les responsables politiques à suivre et à comprendre ce que les jeunes disent en ligne sur un sujet précis. Elle explique brièvement, en particulier, le fonctionnement et le processus par lequel la plateforme «Digital Dashboard» a été «entraînée» à reconnaître du contenu en ligne lié à des programmes de mobilité destinés aux jeunes à des fins d'apprentissage, et invite les participants à l'atelier à fournir un retour d'informations.

Thème de l'atelier: répondre aux questions techniques, éthiques et liées à la catégorisation de la plateforme «Digital Dashboard».

¹

Nous souhaiterions remercier le Service d'actions des citoyens européens (ECAS) pour avoir rédigé cette partie du rapport sur le thème 2.

M. Manuel PLEGUEZUELO ALONSO, membre du Comité européen des régions (Murcie, Espagne), explique comment les autorités locales et régionales pourraient utiliser les instruments de participation civique afin d'associer les citoyens au processus d'élaboration des politiques de l'Union. La promotion d'une participation active par l'intermédiaire d'initiatives citoyennes adaptées à l'échelle régionale et fondées sur le dialogue entre les citoyens et les parties prenantes pourrait constituer une solution envisageable à cet égard.

Thème de l'atelier: comment améliorer la réglementation relative à l'ICE grâce à cette nouvelle approche en matière de participation civique, qui part du niveau local/régional pour atteindre celui des institutions européennes?

M. Benjamin AARON SNOW, président-directeur général de la jeune entreprise Civocracy, présente la plateforme en ligne créée par Civocracy afin de permettre le développement de nouvelles formes de collaboration entre les gouvernements, les entreprises et les individus pour façonner les services publics. L'objectif du projet est de mettre les communautés locales en contact avec les responsables politiques à partir d'une démarche locale. En effet, il est possible, par l'intermédiaire d'une telle plateforme, de poser des questions, de répondre à des appels et de partager des connaissances entre différentes villes. Les initiateurs du projet ont découvert que les citoyens étaient plus actifs lorsque les responsables étaient plus réactifs.

Thème de l'atelier: examiner les difficultés liées à la transition de la perspective locale vers les échelles nationale et internationale.

M^{me} Sara SPINELLI, de l'équipe chargée de l'ICE au sein du secrétariat général de la Commission européenne, présente un projet de création d'une plateforme dédiée à l'ICE qui serait conçue comme un outil de collaboration en ligne visant à rapprocher les organisateurs d'ICE potentiels, les organisateurs actuels, les citoyens experts et la Commission européenne, afin de préparer le mieux possible les propositions d'ICE.

Thème de l'atelier: récolter les retours d'informations des participants sur la façon de concevoir cette plateforme afin qu'elle constitue un outil utile et pratique pour les organisateurs potentiels et discuter du rôle de la Commission dans ce domaine.

Enfin, **M. Roman HAKEN**, membre du CESE et directeur du Centre pour l'organisation communautaire de la Moravie centrale, présente brièvement le thème de son atelier, dont l'objectif est d'étudier les moyens permettant de trouver des partenaires de la société civile pour la participation européenne et de renforcer la participation à l'échelle de l'Union.

IDÉES FINALES POUR LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

1. L'ICE en tant qu'instrument d'éducation civique:
 - il conviendrait d'introduire un budget participatif à l'échelle de l'Union afin d'associer les citoyens aux processus de participation;

- les institutions devraient fournir aux initiateurs davantage d'informations et de retours d'informations lors de l'enregistrement.
2. Consultations concernant les politiques de l'Union:
- renforcer la représentation nationale de la Commission à l'aide de consultations réalisées en personne par des représentants.
3. «Digital Dashboard»:
- la plateforme pourrait être utilisée par les responsables politiques afin de communiquer avec les citoyens qui ne participent pas véritablement au processus de prise de décision et de comprendre leurs points de vue. Toutefois, elle représente un outil complémentaire qui ne saurait remplacer d'autres formes hors ligne de participation citoyenne;
 - une clause de non-responsabilité devrait être ajoutée à la plateforme afin d'informer les citoyens de la manière dont leur contenu numérique sera utilisé et des fins auxquelles il sera exploité.
4. De l'échelle locale à l'échelle de l'Union:
- la participation doit être locale. Cet objectif pourrait être atteint par la traduction des priorités de l'Union en priorités régionales afin d'établir un lien entre les niveaux local et européen;
 - les outils en ligne doivent compléter les interactions en face-à-face. Les retours d'informations pourraient être fournis par l'intermédiaire de sites internet et/ou de discussions entre les citoyens, ainsi qu'au moyen d'une budgétisation participative;
 - la confiance doit être instaurée et entretenue;
 - il est important d'éduquer aussi bien les enfants que les adultes au sujet de la participation. Ce concept de participation devrait être enseigné à l'école, voire par l'intermédiaire de jeux et d'autres outils des technologies de l'information et de la communication.
5. Civocracy:
- les représentants locaux devraient constituer le lien entre l'échelon local et celui de l'Union, remplaçant ainsi les représentants nationaux de haut niveau, afin d'impliquer les individus qui ne se sentent habituellement pas liés à Bruxelles;
 - les retours d'informations sont essentiels à l'engagement et pourraient être communiqués par message écrit ou vidéo.
6. Plateforme dédiée à l'ICE
- la plateforme devrait servir à la fois d'outil de partage des savoirs pour les citoyens qui souhaitent apporter leur signature à une ICE en cours et d'outil de renforcement des connaissances pour les citoyens intéressés par la mise sur pied et la soumission d'une initiative européenne;

- elle devrait se concentrer sur des sujets tels que la campagne, la récolte de fonds et les vérifications juridiques avant que la proposition ne soit soumise à la Commission pour enregistrement;
- cette plateforme doit être un moyen pratique de trouver des partenaires susceptibles de rejoindre le comité des organisateurs d'ICE;
- la Commission européenne doit se tourner vers des experts externes dans les domaines où elle n'est pas à même de donner des conseils.

7. Trouver des partenaires de la société civile pour la participation publique européenne:

- il est nécessaire de créer une base de données des meilleures pratiques, d'organiser des réunions d'experts sur la participation publique et de trouver un moyen d'améliorer la participation citoyenne aux échelons local, régional, national et européen.

SESSION DE CLÔTURE

M. György SCHÖPFLIN, député au Parlement européen:

- M. SCHÖPFLIN se félicite de la décision de M. TIMMERMANS de réviser le règlement. Il estime qu'à l'heure actuelle, le lien entre la Communauté européenne et l'initiative populaire est extrêmement faible et espère que le futur rapport du Parlement sur l'ICE et les consultations de la Commission européenne feront évoluer la situation;
- il annonce que le Parlement en est actuellement à la première étape du travail législatif et que le nouveau rapport relatif à l'ICE sera mis aux voix en septembre ou en octobre.

M^{me} Kai HÄRMAND, secrétaire générale adjointe du ministère de la justice estonien, représentante de la présidence du conseil (de juillet à décembre 2017):

- ces dix dernières années, l'état d'esprit sur lequel se fonde l'élaboration des politiques a évolué. Les initiatives législatives tendent désormais à résulter d'une coopération avec différentes parties prenantes, et non plus d'un simple processus institutionnel. La qualité de l'engagement a également connu une amélioration rapide;
- en Estonie, l'ensemble du processus législatif peut désormais être suivi en ligne. L'Estonie fournit également de bons exemples de moyens d'impliquer les citoyens, par l'intermédiaire, entre autres, d'une assemblée populaire et de pétitions adressées au parlement;
- en ce qui concerne l'ICE, la collecte de signatures devrait être plus simple, plus rapide et plus sûre. En Estonie, le système d'identifiant numérique fonctionne plutôt bien: il est basé sur le deuxième prénom des individus et permet au gouvernement de reconnaître facilement les citoyens;
- M^{me} HÄRMAND admet que les États membres pourraient déployer davantage d'efforts pour sensibiliser le public à l'ICE et fournir des retours d'informations pour encourager les citoyens à participer.

M. Maximilian CONRAD, professeur associé à l'Université d'Islande:

- l'ICE est un outil de démocratie participative. Cependant, selon la législation actuelle, il est impossible de partager le droit à l'initiative législative avec la Commission européenne. L'ICE doit donc continuer de servir à la définition des priorités;
- l'ICE a pour conséquence délibérée de déclencher un débat public à plusieurs niveaux, y compris au niveau transnational (en parallèle) et de sensibiliser le public à des causes spécifiques. Elle constitue également un instrument utile en matière de mobilisation et de délibération (favorisant le débat). En conséquence, on constate une hausse du nombre de débats publics ainsi qu'un plus fort potentiel de création d'une communauté puissante;
- l'ICE facilite l'émergence de la sphère publique européenne;
- il est difficile de séparer les campagnes des ICE des mouvements plus importants dont elles font parties, mais l'ICE doit être perçue comme un moyen de mettre en lumière les inquiétudes de la population;
- la déception qui entoure actuellement les ICE peut être en partie attribuée aux attentes trop élevées lors de la phase initiale. La Commission pourrait se pencher sur le succès observable des ICE menées jusqu'à présent (ces initiatives ont-elles été abordées, prises en considération dans le cadre du processus législatif?). Une ICE n'est peut-être pas à même de modifier directement la législation, mais ses répercussions informelles peuvent être considérables.

M. Jean-Éric PAQUET, secrétaire général adjoint chargé de la coordination des politiques, de la protection des données et du service de médiation, Commission européenne:

- le débat européen sur les politiques est très animé, non seulement dans l'Union, mais également au sein des États membres: ce ne sont pas moins de 28 réalités différentes qu'il s'agit d'harmoniser. Cet environnement défavorable prouve l'importance du train de mesures pour l'amélioration de la réglementation dans la communication entre les parties prenantes et les citoyens, en ce qu'il prévoit la possibilité d'émettre des commentaires sur les propositions législatives avant que la Commission et le Parlement ne commencent réellement à en débattre dans le cadre du processus législatif normal;
- les évolutions relatives à l'ICE comprennent un enregistrement (partiel) simplifié des initiatives et le lancement du projet pilote que constitue la plateforme dédiée à l'ICE. On peut se demander s'il vaut mieux essayer de faciliter le soutien à l'ensemble des 28 États membres ou créer une plateforme européenne;
- la Commission européenne publiera une feuille de route relative à l'ICE peu après Pâques et la soumettra à une consultation publique.

M^{me} María PEÑARRUBIA BAÑÓN, professeure adjointe de droit de l'Union et candidate au doctorat à l'Université CEU San Pablo à Madrid:

- M^{me} PEÑARRUBIA BAÑÓN rappelle à tous le rôle important du Médiateur européen et évoque son enquête d'initiative sur l'ICE, finalisée avec une liste de recommandations adressées à la Commission européenne.
 - Un nouvel acteur important est entré sur la scène de l'ICE: la Cour de justice de l'Union européenne, qui vérifie les détails des admissions et a le pouvoir d'annuler les décisions de la Commission. Jusqu'à présent, sept représentants des ICE rejetées ont interjeté appel devant la Cour de justice. Cette dernière n'a toutefois annulé qu'une seule décision (concernant l'ICE «Minority SafePack»).
-